L'essentiel du Bulletin d'information
n° 888 mai 2025

Ce document fait une synthèse du dernier Bulletin d'information de l'OCBF et en reprend le sommaire.
Les articles de ce Bulletin sont disponibles en texte intégral sur www.ocbf.com.

Droit des affaires

Démarchage téléphonique : une nouvelle proposition de loi voit le jour. Elle vise à **encadrer** plus sévèrement le démarchage téléphonique en **renversant le principe actuel d'*opt-out* (désinscription *a posteriori*) vers un principe d'*opt-in* (consentement préalable).**

Prêt à taux zéro « reconstruction Mayotte » : un décret, un arrêté et une convention régissent le **dispositif**.

Droit bancaire

Frais bancaires sur succession : la loi visant à **réduire** et à **encadrer** les frais bancaires sur succession a été adoptée le 13 mai 2025.

Limitation des frais bancaires : une proposition de loi vise à **encadrer plus strictement ces frais** en supprimant certains, en plafonnant d'autres, et en prévoyant des sanctions en cas de non-respect.

ACPR : l'Autorité publie son **rapport annuel** 2024, dressant le bilan de l'exécution de ses missions et des principaux enseignements de l'année écoulée.

Droit général français et européen
Grandes réformes

Action de groupe : la loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne crée un **régime unifié** pour tous les domaines. Les associations désirant exercer cette action de groupe devront être **agréées** par une autorité administrative. La loi renforce également les **garanties** offertes aux consommateurs et justiciables.

Marchés financiers

AMF : l'Autorité a publié, le 26 mai 2025, son **rapport annuel 2024**.

Épargne règlementée : la loi n° 2025-415 visant à réduire et à encadrer les **frais bancaires sur succession** été publiée le 14 mai 2025 et entrera **en vigueur le 13 novembre prochain**.

Vos interlocuteurs :

Droit des affaires, réglementation bancaire, jurisprudence affaires et bancaire - Eva Ruimy
Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, corruption, protection des données personnelles, services de paiement - Arnaud Kerael
Marchés financiers, distribution d'assurances, finance durable - Ludivine Polère

Affaires fiscales, comptables, prudentielles, contrôles permanents et périodiques - Christian Meyer
Droit des sociétés - Mina Kanouté
Social - Anne-Sophie Lapotre
Veille documentaire - Anne-Sophie Lapotre et Aurélie Duchemin

L'essentiel du Bulletin d'information n° 888 mai 2025

Panorama de jurisprudence
Droit bancaire, Droit des affaires

Responsabilité de la banque du fait de ses démarcheurs mandataires : selon l'article L. 341-4, III, du code monétaire et financier, issu de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière, les **établissements de crédit sont civilement responsables du fait des démarcheurs**, agissant en cette qualité, auxquels ils ont délivré un mandat. Ils demeurent responsables du fait des salariés ou employés des personnes physiques ou des personnes morales qu'ils ont mandatés, dans la limite du mandat. Il résulte de ce texte que l'établissement de crédit est responsable **de plein droit du fait des démarcheurs,** agissant en cette qualité, auxquels il a donné mandat, **sans pouvoir s'exonérer par la preuve d'une absence de faute** (Cass. civ. (1re ch.) 7 mai 2025).

Information préconctractuelle : il résulte de l'article 1112-1 du code civil que le devoir d'information précon-tractuelle ne porte que sur les **informations qui ont un lien direct et nécessaire** avec le contenu du contrat ou la qualité des parties, et **dont l'importance est déterminante pour le consentement de l'autre partie**. (Cass. com 14 mai 2025).

RGPD et procédure civile : cet arrêt rendu par la chambre sociale illustre **l'articulation** complexe entre droit européen, protection des données personnelles, procédure civile et droit social. La Cour de cassation y reconnaît la **recevabilité immédiate d'un appel contre une mesure de communication forcée de pièces contenant des données personnelles, au nom du respect du RGPD.** (Cass. soc 9 avril 2025).

Conseiller en gestion de patrimoine et devoir d'information : il résulte de l'article 1147 du code civil, dans sa rédaction antérieure à celle issue de l'ordonnance du 10 février 2016, que le **conseiller en gestion de patrimoine est tenu, à l'égard de l'investisseur, d'une obligation d'information sur les caractéristiques essentielles**, y compris les **moins favorables**, de l'opération proposée, ainsi que sur les **risques** qui lui sont associés. (Cass. com 30 avril 2025).

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Bénéficiaires effectifs : la loi DDADUE achève la transposition en droit national des nouvelles règles européennes.

Mesures restrictives : l'ACPR, dans deux avis du 7 mai 2025, s'est déclarée conforme aux orientations de l'EBA sur les politiques, procédures et contrôles internes visant à garantir la mise en œuvre des mesures restrictives nationales et de l'UE. Ces orientations s'appliqueront à compter du 30 décembre 2025.

Services et instruments de paiement

MiCA : l'AMF se déclare conforme aux dernières orientations des Autorités européennes de supervision.

Crypto-actifs : la loi DDADUE crée en droit français un régime de nantissement sur les actifs numériques.

Opération de paiement non autorisée : la Cour de cassation écarte la responsabilité de la banque dès lors que l'opération de paiement en cause a été autorisée par l'un des préposés du client, peu important que celui-ci ait agit alors qu'il était victime d'une « arnaque au président » (**Cass. com 30 avril 2025**).

Économie numérique, informatique et libertés

Portefeuilles européens d'identité numérique : la Commission européenne publie au Journal officiel de l'UE quatre règlements d'exécution afin de préciser les modalités d'application du règlement eIDAS.

RGPD : la Commission européenne propose des mesures de simplification pour les PME.

DORA : l'ACPR met à jour sa FAQ et donne des précisions sur les obligations de reporting des succursales de pays tiers d'établissements de crédit.

Prospection commerciale : la CNIL rappelle à l'ordre les courtiers en données (**CNIL, délibération SAN-2025-001 du 15 mai 2025**).

OCBF

DES COMPÉTENCES PARTAGÉES

L'essentiel du Bulletin d'information n° 888 mai 2025

Supervision prudentielle, résolution et réglementation comptable

EBA : publication de la première partie du rapport annuel 2024 présentant les principales réalisations et activités de l'organisation dans l'exécution de ses mandats.

CRR 3 : l'EBA organise deux consultations publiques sur des modifications du règlement.

Comité de Bâle : les gouverneurs et autorités de supervision insistent sur la nécessaire mise en œuvre de Bâle III.

Fiscal

Saisie à tiers détenteur : l'administration commente les dispositions légales.

TVA sur les offres composites : mise à jour de la doctrine administrative.

Assurance vie en unités de compte dénouée par le décès du souscripteur : qui doit payer les prélèvements sociaux ?

Un refus de dégrèvement définitif peut … ne pas être définitif !

Social

Arrêts de travail : un nouveau formulaire CERFA sécurisé sera désormais obligatoire à compter du 1er juillet 2025.

Télétravail : un accord de branche du secteur bancaire a été signé.

Apprentissage : un plan de réforme du financement de l'apprentissage entrera en vigueur à partir du 1er juillet 2025.

Emploi des seniors : un projet de loi transpose les ANI en faveur de l'emploi des salariés expérimentés et relatif à l'évolution du dialogue social. Il contient également des mesures concernant l'assurance chômage et la transition professionnelle.

Pour vous abonner au Bulletin d'information, renvoyez-nous ce formulaire : cliquer ici

OCBF

DES COMPÉTENCES PARTAGÉES

Sommaire du Bulletin d'information n° 888 mai 2025

Droit général français et européen
Grandes réformes 5

- **Droit européen**
- **Réforme de l'action de groupe : création d'un régime unifié pour la protection des intérêts collectifs**

Droit des affaires 13

- **Concurrence**
- **Consommation**
- **Entreprise**
- **Mesures de soutien à l'économie**
- **Relations financières avec l'étranger**

Droit bancaire 17

- **Compte :** encadrement des frais bancaires sur succession
- **Crédit**
- **Protection des clients**

Panorama de jurisprudence
Droit bancaire, Droit des affaires 21

- **Concurrence**
- **Consommation**
- **Crédit :** anatocisme et règle interprétative : absence d'effet rétroactif de la loi du 4 août 2008 sur les prêts viagers hypothécaires – responsabilité de la banque du fait de ses démarcheurs mandataires : confirmation d'une responsabilité de plein droit en l'absence de faute
- **Droit civil :** information précontractuelle : pas de fumée sans feu… sauf en droit des contrats
- **Droit international privé**
- **Procédure :** RGPD, droit du travail et procédure civile : l'articulation du droit européen au cœur des mécanismes juridictionnels et de la protection des données personnelles
- **Protection des clients :** conseiller en gestion de patrimoine et manquement au devoir d'information : illustration
- **Sûretés**

Marchés financiers 35

- **Autorité :** AMF : rapport annuel 2024
- **Commercialisation**
- **Épargne réglementée :** succession : loi visant à réduire et à encadrer les frais bancaires
- **Gestion d'actifs**
- **Marché**
- **Médiation**
- **Protection des investisseurs**
- **Sanction, transaction et jurisprudence**

Banque-Assurance 44

- **Autorité**
- **Sanction et jurisprudence**

Finance durable 46

- **Finance responsable**

Droit des sociétés 48

- **Contrôle des sociétés**
- **Droit des actionnaires**
- **Gouvernance**
- **Information réglementée**
- **Réglementation**
- **Jurisprudence**

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme 51

- **Réglementation :** bénéficiaires effectifs : transposition en droit national des nouvelles règles européennes
- **Sanction financière**

Corruption 55

- **Autorité**
- **Jurisprudence**

Économie numérique, informatique et libertés 57

- **Économie et finance numérique**
- **Informatique et libertés**
- **Sécurité :** ESAs : mise à jour de la présentation des observations tirées du test des rapports sur les registres d'information DORA
- **Jurisprudence :** CNIL : amende de 900 000 euros à l'encontre de la société SOLOCAL MARKETING SERVICES

Services et instruments de paiement 65

- **Instruments de paiement :** crypto-actifs : création en droit français d'un nantissement d'actifs numériques
- **Services de paiement**
- **Jurisprudence :** opération de paiement non autorisée et négligence grave : quid de l'hameçonnage ? – exécution d'un virement par un préposé victime d'une « arnaque au président » : opération de paiement autorisée

Fiscal 72

- **BIC-IS**
- **Impôt sur le revenu**
- **International**
- **Procédure**
- **Taxe sur la valeur ajoutée :** régime de TVA applicable à la mise à disposition par une entreprise de véhicules à ses employés
- **Jurisprudence :** assurance-vie en unités de compte : qui doit payer les prélèvements sociaux ? – un refus de dégrèvement définitif peut… ne pas être définitif !

Supervision prudentielle, résolution et réglementation comptable 78

- **Autorité :** ESMA : rapport sur l'utilisation dans l'UE des données collectées – CESE : recommandations à l'intention des instances européennes – EBA : publication de la première partie du rapport annuel 2024 – HCJP : publication d'un rapport sur les procédures collectives et la résolution bancaire
- **Réglementation comptable et audit**

Social 87

- **Conditions de travail**
- **Dialogue social :** transposition des accords nationaux interprofessionnels en faveur de l'emploi des salariés expérimentés et relatif à l'évolution du dialogue social
- **Droit du travail :** réforme majeure de l'action de groupe en droit social : une unification du régime et une extension des manquements de l'employeur
- **Formation professionnelle :** apprentissage : plan de réforme du financement et des contributions
- **Protection sociale, retraite**
- **Rémunération, avantages sociaux, intéressement et participation**
- **Représentativité :** informations de durabilité : consultation du CSE